



AVIS AUX ENTREPRENEURS

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et endossées " Soumission pour le Bureau de Poste de Napanee, Ont., seront reçues à ce bureau jusqu'à MERCREDI, le 30 NOVEMBRE, pour les divers travaux requis pour l'érection d'un Bureau de Poste à Napanee, Ont.

Les spécifications peuvent être vues au Département des Travaux Publics à Ottawa et au bureau de F. Bartlett, Ecr., Architecte, Napanee, le et après Mardi, le 15 novembre, et les soumissions ne seront pas prises en considération à moins qu'elles ne soient faites sur les formules imprimées fournies par le Ministère, et signées de leur signature actuelle.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque " accepté, égal à cinq pour cent " du montant de la soumission, payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat après notification, ou s'il n'exécute pas les travaux entrepris ; il sera remis si la soumission n'est pas acceptée.

Le Département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre

A. GOBEIL,

Secrétaire.

Département des Travaux Publics, }
Ottawa, 6 Octobre 1887. }